



LES ASSOCIATIONS EN CORSE
REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Novembre 2010

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Iwanig LE VAILLANT

Ida FALINOWER – Jacques MALET



La vie associative et ses enjeux

Il est précieux de bien connaître les contours du secteur associatif de la région :

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable. Il joue également un rôle essentiel sur le plan économique.

Cette présentation vise donc trois objectifs :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés, concernant la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment en insistant sur les spécificités de la région,
- Fournir aux chercheurs de la région des données qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

L'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts soutiennent ce travail, souhaitant enrichir l'observation du secteur et la présenter dans le Centre de ressources en ligne (www.essenregion.org). Précieuses notamment pour le réseau d'appui aux associations (C2RA – DLA), ces informations ont vocation à la plus large communication dans la région.



Nos sources et nos coopérations

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du Ministère de l'Intérieur et des préfectures d'Alsace-Moselle, pour les créations d'associations,
- Les services de Ministère de la Jeunesse et de la Vie associative, et ceux du Ministère des Sports pour le nombre et le suivi des clubs sportifs,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

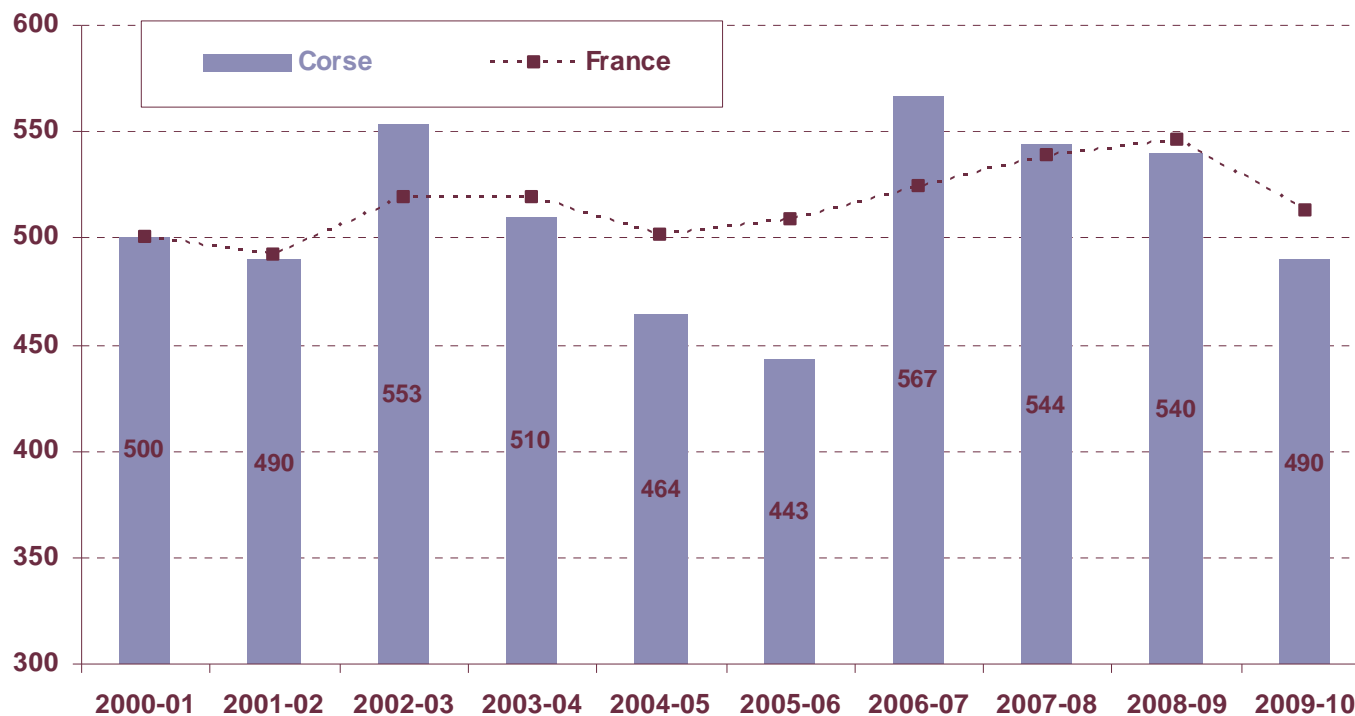
Les données présentées ne sont pas arrondies. Elles doivent être lues avec prudence, pour tenir compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



I - Créations d'associations

Bilan sur dix ans et analyse

Tassement des créations d'associations



Source : Services du Journal officiel. Ce suivi s'effectue selon l'année associative, calée sur l'année scolaire. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution régionale, à partir de la même base pour l'année 2000 - 2001.

La tendance régionale diffère du repère national, avec quelques années de hausse et de baisse plus accentuées, dont un tassement plus marqué en 2009-2010.

Les créations dans les départements

	Au cours des 7 dernières années	Dont en 2007-08	Dont en 2008-09	Dont en 2009-10
Corse-du-Sud	1 298	220	233	223
Haute-Corse	1 637	324	307	267
Région	2 935	544	540	490

Source : Services du Journal officiel. Créations d'association depuis le 1^{er} septembre 2003. Traitement R & S.

La Haute-Corse représente à 60% des créations régionales contre 40% pour la Corse-du-Sud.

L'année 2009-2010 a été marquée par un nombre de créations en baisse dans les deux départements.

Des associations pour quoi faire ?

Répartition en 10 grands thèmes, des inscriptions des associations créées au cours des 3 dernières années.

Inscriptions des créations, par thème en %	Région	France
Culture	20,2	22,6
Sports, activités de plein air	23,2	15,3
Loisirs	13,0	13,9
Social	4,9	7,8
Santé	3,3	4,2
Education, formation	3,7	5,9
Economie	5,4	4,7
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,4	2,6
Environnement, cadre de vie	5,6	3,8
Autres ⁽¹⁾	19,3	19,2
Total	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 3 ans, on a enregistré 20,2% des inscriptions sous le thème « Culture » en Corse, pour une proportion de 22,6% en moyenne nationale. (1) Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Un peu moins de créations, ici, dans la culture, le social ou encore l'éducation. Un peu plus, proportionnellement, dans l'économie, l'environnement et surtout le sport.



II - Les associations employeurs :
un enjeu économique et social

Plus de 800 associations employeurs en 2009

Tranches	Nombre d'associations employeurs	Ventilation régionale	Ventilation nationale
1 ou 2 salariés	440	53%	53%
3 à 5 salariés	152	18%	15%
6 à 9 salariés	71	8%	10%
10 à 19 salariés	92	11%	10%
20 à 49 salariés	58	7%	8%
50 à 99 salariés	17	2%	3%
100 salariés et +	7	1%	1%
Total	837	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. Voir en annexe 2 la définition et la nouvelle méthodologie concernant le recensement des associations employeurs.

Un peu plus d'associations de 3 à 5 salariés dans la région (18%), par rapport au repère national. Plus de 80 associations comportent ici plus de 20 salariés.

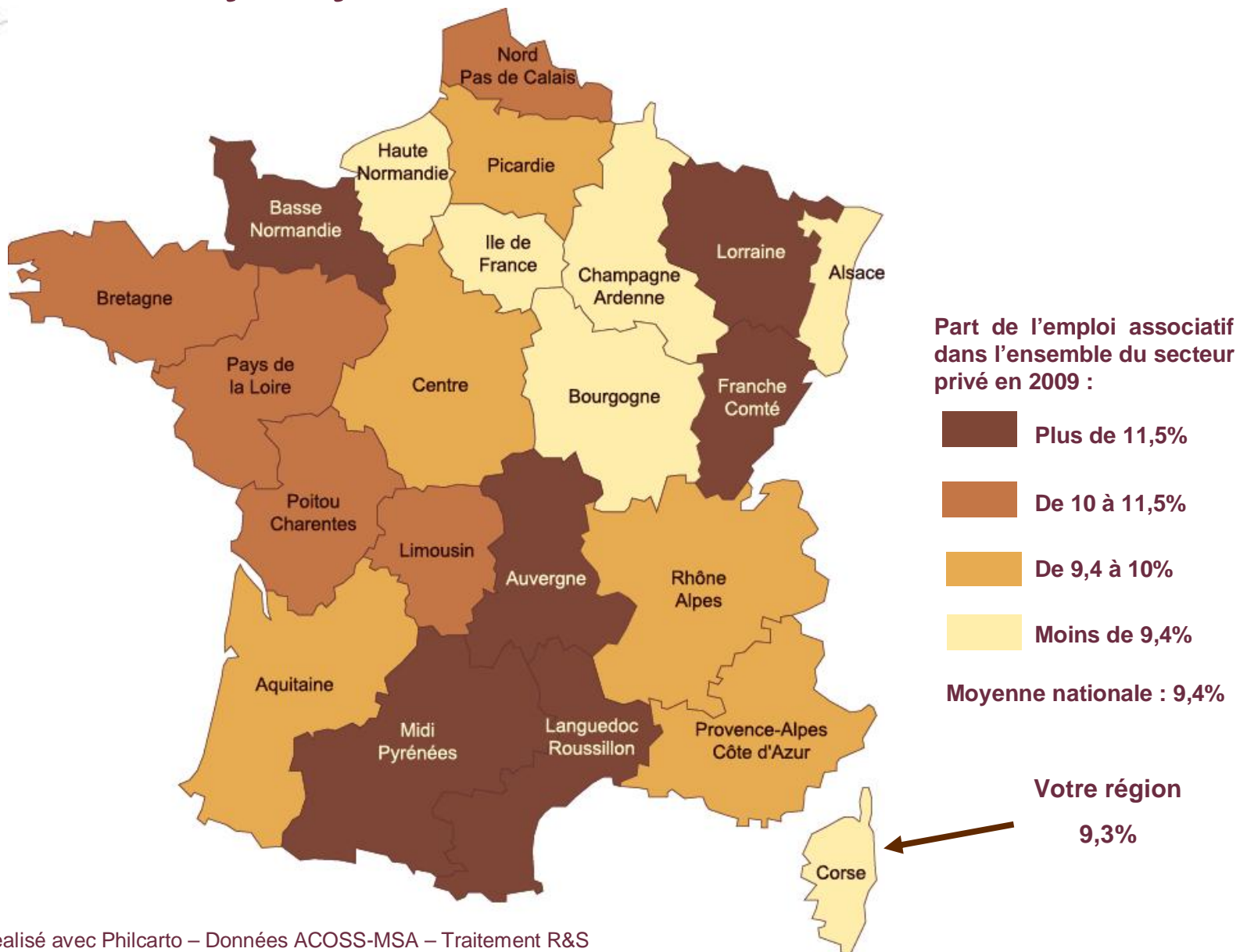
Plus de 9% du total de l'emploi privé

	Salariés		Masse salariale	
	Nombre	Part au sein du privé (en %)	Montant (en millions d'€)	Part au sein du privé (en %)
Corse-du-Sud	3 214	8,3%	59	7,0%
Haute-Corse	3 950	10,3%	64	8,1%
Corse	7 164	9,3%	123	7,5%
France	1 773 475	9,4%	33 479	6,8%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009.

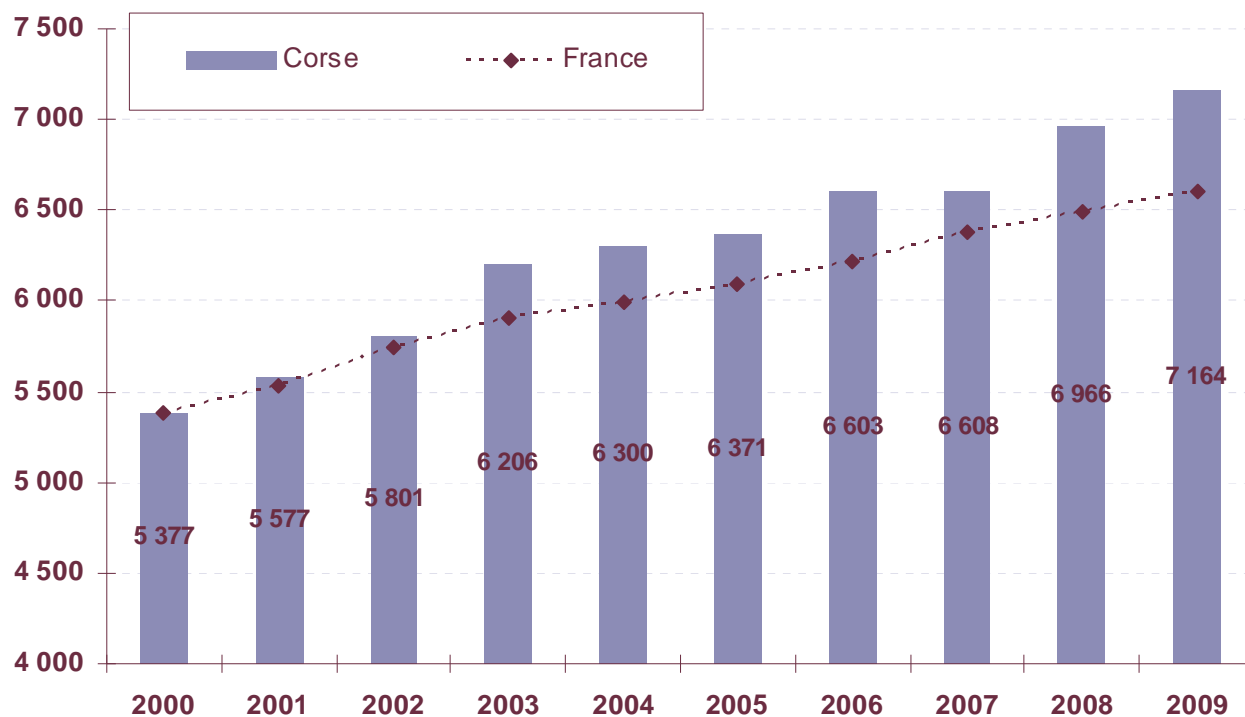
Par rapport à l'emploi privé, la région présente une proportion de salariés associatifs proche du repère national. Une différence cependant entre la Corse-du-Sud qui affiche une proportion de 8,3%, et la Haute-Corse qui dépasse 10%.

Pus d'un emploi privé sur 11...



Réalisé avec Philcarto – Données ACOSS-MSA – Traitement R&S

Un gain de près de 1.800 emplois...



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif est plus dynamique en Corse avec près de 1.800 créations d'emplois depuis 2000. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire, apportant du lien social et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Activités régionales et contexte national

Répartition des salariés par secteur (en %)	Effectifs en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Enseignement	480	6,7	12,3
Sport	348	4,9	3,8
Santé	154	2,1	7,3
Social (précisé dans la diapo suivante)	4 411	61,6	47,6
Loisirs	56	0,8	0,5
Culture	188	2,6	3,5
Autres activités ⁽¹⁾	600	8,4	11,3
Autres ⁽²⁾	927	12,9	13,7
Total	7 164	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Proportionnellement un peu plus d'emplois dans le sport et beaucoup plus dans le social. Inversement, l'enseignement et la santé sont bien moins présents.

Importance de l'emploi du secteur social

Répartition au sein du secteur social (en %)	Effectifs en Région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Hébergement médicalisé	600	8,4	9,1
Hébergement social	358	5,0	8,8
Aide à domicile	2 182	30,5	10,1
Accueil d'adultes handicapés ou de pers. âgées	135	1,9	0,4
Aide par le travail	304	4,2	7,5
Accueil de jeunes enfants	151	2,1	1,8
Accueil d'enfants handicapés	181	2,5	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	11	0,2	0,5
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	489	6,8	8,1
Rappel du total de l'emploi dans le secteur social	4 411	61,6	47,6

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. (1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

Un secteur social dont le nombre d'emplois est très important (61,6% contre 47,6% en moyenne nationale). Notamment de par l'aide à domicile qui représente ici plus de 30% de l'emploi associatif contre environ 10% en moyenne nationale.



IV – Combien d’associations
et de bénévoles dans la région en 2010 ?



Combien d'associations en activité en 2010 ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude : on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil.

Nous procédons donc par estimation à partir de quatre critères complémentaires* parfaitement maîtrisés, et mesurés dans le département :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

La fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 7.000 et 8.000 associations en activité en Corse.

* A partir des travaux de Recherches & Solidarités, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

Combien de bénévoles en 2010 ?

Nous avons construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation des associations vivantes et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête nationale 2010 IFOP pour France Bénévolat.

Les bénévoles intervenant dans les associations sont estimés à un peu moins de 11 millions en 2010. En tenant compte des engagements pluriels de nombre d'entre eux (un peu plus de 40%), on parvient à une moyenne de 14 bénévoles par association *.

- Sur cette base, on peut estimer entre 65.000 et 70.000, le nombre de bénévoles dans les associations de Corse, en 2010.
- Parmi ceux-ci, on peut distinguer entre 7 et 8 bénévoles en moyenne par association, intervenant au moins sur un mode hebdomadaire. Ce raisonnement conduit à estimer qu'entre 35.000 et 40.000 bénévoles interviennent au moins une fois par semaine dans les associations corses, en 2010.

* Environ 17 millions d'interventions bénévoles à répartir entre 1,2 million associations.

De l'intérêt d'une observation continue

Recherches & Solidarités remercie l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts pour leur confiance. Ces modules régionaux sont réalisés, dans l'esprit de cette coopération, pour la deuxième année consécutive. Ils permettent une observation dans la durée, précieuse pour les acteurs associatifs et les décideurs des **Conseils Régionaux**.

Les services déconcentrés de l'Etat trouveront aussi les informations actualisées et détaillées qui leur permettront d'ajuster leurs stratégies de soutien.

Ce suivi régulier d'un tissu associatif vivant, varié et dynamique, permet en effet de prendre en compte ses caractéristiques et ses mutations, afin d'en tirer les conséquences utiles pour un accompagnement bien adapté.

Au-delà, nous disposons de multiples données détaillées, à l'échelle de chacun des départements. Celles-ci peuvent donc être présentées dans un ***Panorama de la vie associative départementale***, réalisé dans le cadre d'un partenariat à définir.

➔ Pour en savoir plus :

cecile.bazin@recherches-solidarites.org



V – L'opinion des responsables
associatifs en France



Le moral des responsables associatifs

- Depuis cinq années, nous leur donnons régulièrement la parole pour une enquête nationale. On peut ainsi mesurer l'évolution de leur moral, au fil des années.
- Les résultats sont assez homogènes entre les régions. Ils sont donc le reflet de ce qui est ressenti dans votre région.
- Manifestement, l'année 2009 a été très difficile.
- Le printemps 2010 a marqué une certaine embellie. Chacun se serait-il adapté en recherchant des solutions d'économie et de nouveaux modes de fonctionnement ?
- Les dirigeants bénévoles restent toutefois inquiets pour l'avenir, et pensent que le plus dur est peut-être à venir.

Un résumé est présenté dans les sept diapositives suivantes*

* Pour en savoir plus, notamment selon la taille et le secteur de l'association : *La France associative en mouvement 2010*.

Des bénévoles assez nombreux ?

Depuis le printemps 2008, la question est régulièrement posée aux responsables associatifs. Ceux qui considèrent qu'ils disposent d'un nombre de bénévoles suffisant ou à peu près suffisant pour mener à bien leur activité, sont :

Printemps 2008	Printemps 2009	Automne 2009	Printemps 2010	<i>Non employeurs</i>	<i>Employeurs</i>
62%	62%	60%	62%	64%	55%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

La satisfaction se maintient. Elle est plus forte parmi les responsables des associations sans salarié, dont les actions reposent sur les seuls bénévoles.

Des moyens financiers suffisants ?

Votre association dispose de moyens financiers suffisants ou à peu près suffisants :

Printemps 2008	Printemps 2009	Novembre 2009	Printemps 2010	<i>Non employeurs</i>	<i>Employeurs</i>
60%	57%	58%	64%	67%	52%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

Le creux de la vague se situe en 2009. Si la situation semble s'améliorer, la différence est considérable, selon que l'association emploie des salariés ou non : plus de 30% des dirigeants non employeurs et surtout près de 50% des employeurs sont en difficulté.

Regain d'activités en 2010

Par rapport à l'année antérieure, les missions de votre association ont été renforcées ou maintenues :

Printemps 2008	Printemps 2009	Novembre 2009	Printemps 2010	<i>Non employeurs</i>	<i>Employeurs</i>
74%	72%	67%	76%	78%	69%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

Une situation très tendue à l'automne 2009, et un printemps 2010 un peu plus souriant. Les associations employeurs sont toutefois en retrait.

Situation plus tendue chez les employeurs

Du point de vue économique, les responsables considèrent leur association :

	Employeurs	Non employeurs	Ensemble
En bonne santé	33%	56%	52%
En situation parfois tendue	47%	33%	35%
Souvent en difficulté	13%	5%	6%
En grande difficulté	6%	1%	2%
Manquent d'éléments pour répondre	2%	5%	5%
Total	100%	100%	100%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

De vives tensions aux yeux des dirigeants des associations qui emploient des salariés. Un tiers seulement considère leur association en bonne santé.

Inquiétude face à l'avenir

De ce qu'ils perçoivent de la crise actuelle, au sein de leur association, les responsables estiment :

	Novembre 2009	Printemps 2010
Avoir passé les moments les plus difficiles	5%	9%
Les moments les plus difficiles leur semblent encore à venir	41%	44%
Être dans les moments les plus difficiles	13%	11%
N'avoir quasiment pas ressenti ses effets	22%	23%
Ne pas avoir de réponse à cette question	19%	13%
Total	100%	100%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

L'inquiétude est toujours là : 44% des dirigeants (52% chez les employeurs) pensent que le plus dur est encore à venir.

Des moments de solitude...

En tant que dirigeant associatif, avez-vous personnellement ressenti, au cours de votre mandat, un sentiment de solitude (moments de découragements, moments de doutes...) ?

	Associations sans salariés	Associations employeurs	Ensemble
Oui, très souvent	13%	15%	13%
Oui, souvent	19%	24%	20%
Oui, cela m'est arrivé	50%	50%	50%
Sous total oui	82%	89%	83%
Non, jamais	15%	9%	14%
Ne se prononcent pas	2%	3%	2%
Total	100%	100%	100%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

Quand à la responsabilité de dirigeant s'ajoute celle d'employeur, les moments de découragement et de doute sont plus fréquents.

Un projet qui suscite des interrogations ...

Deux dirigeants associatifs sur trois déclarent être au courant qu'un projet de réforme territoriale est actuellement en préparation.

Leur point de vue sur le sujet :

	Associations sans salariés	Associations employeurs	Ensemble
Cette réforme aurait sûrement des conséquences pour leur association	33%	50%	36%
Cette réforme aurait peut-être des conséquences pour leur association	20%	20%	20%

Source : *L'opinion des responsables associatifs* - Enquête 2010 réalisée du 15 juin au 9 juillet auprès de 1774 responsables.

Les employeurs sont nombreux à être préoccupés par cette réforme qui aurait, à leur avis, sûrement des conséquences pour leur association.

Annexe 1

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.



Annexe 2

Quelques définitions et précisions méthodologiques concernant l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	<i>Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social</i>
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.